

OBJET : Adoption du CA AEP 2021 SETA

Membres en exercice : **26**
 Membres présents lors de la délibération : **17**
 Membres ayant donné procuration : **5**
 Date de convocation : **28/02 /2022**
 Date d'affichage : **28/02/2022**
 Votes contre : **0**
 Votes pour : **22**
 Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni Au Foyer de Salles d'Armagnac, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Arnaud LATAPIE**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, TARBE Cécile, BOUJU Michel, NALIS Patrick, SAINT LANNES- Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud

Membres représentés: MAURAS Marie-Claude (procuration à Pascal TROTTA). DUPUY Alain (procuration à Joël LABURTHE), DESJARDINS Lionel (Pouvoir à Claude SAINT-LANNES) BARSACQ Franck (pouvoir à Michel BOUJU), FRENOT Thierry (pouvoir à Aline BAQUE)

Délibération :

Monsieur le Président du SETA donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif **2021** de l'ordonnateur, conforme au Compte de Gestion **2021** du receveur, pour le Budget AEP du SETA. Des précisions sont données au regard des interrogations soulevées par les membres du Comité Syndical. Hors la présence de Monsieur le Président et sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président, le compte administratif est adopté ainsi à l'unanimité :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1 782 901,10 €	1 761 475,21 €
	Section d'investissement	455 147,06 €	540 858,94 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	663 354,82 €
	Report en section d'investissement (001)	0.00	423 974,69 €
TOTAL (réalisations + reports)		2 238 048,16 €	3 389 663,66 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		641 928,93 €
	Section d'investissement		509 686,57 €
	TOTAL CUMULE		1 151 615, 50 €

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

Suite à erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération ID : 032-200073310-20220310-CA_2021_EAU-BF

